

Conseil général

Sarthe



www.cg72.fr

Le PROJET
2011
2014
de la Sarthe



Une stratégie à votre service

La Majorité départementale que je conduis a pris l'engagement en mars 2011 de vous rendre compte le plus souvent possible des actions qu'elle mène ou qu'elle entend mener pour construire le présent et l'avenir de la Sarthe.

Avec le Projet de la Sarthe 2011-2014 que vous avez entre les mains, cette promesse est tenue. Vous êtes ainsi destinataire des grandes orientations prises par notre Assemblée départementale pour cette période.

Ce sont les axes prioritaires qui ont été définis pour ce mandat, véritable feuille de route que nous nous sommes fixée, en prenant bien évidemment en compte le contexte économique que nous traversons, la situation saine des finances départementales et vos attentes.

Décliné autour de quatre actions majeures, ce projet stratégique départemental ne peut pas être exhaustif de tout ce qui sera engagé pendant cette période.

Nous avons une politique ambitieuse pour notre département, pour chaque Sarthoise et chaque Sarthois, de tout âge.

Votre Conseil général est à vos côtés au quotidien : je vous remercie de partager avec nous ce Projet qui a pour ligne directrice de construire avec vous une Sarthe où il fait bon vivre.

Jean-Marie GEVEAUX
Président du Conseil général

Avec vous pour la Sarthe





Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation

Pour stimuler l'activité et l'emploi en Sarthe, le Conseil général a su maintenir un très haut niveau d'investissement (plus de 340 M€ depuis 2008) et ce malgré les effets de la crise. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir en faveur du développement économique, de l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi, de la valorisation des atouts de l'agriculture sarthoise et du tourisme. L'éducation est également un axe majeur de la politique départementale. Agir pour la jeunesse, c'est agir pour l'avenir !

Développement économique : stimuler l'activité

► Priorité à l'accueil, à l'implantation et au développement des entreprises

Un soutien particulier sera apporté à la visibilité et la structuration de filières dans les secteurs d'activités à potentiel d'emploi (agro-alimentaire, automobile, logistique, services, tourisme) ou de niches (dans le numérique par exemple).

► Appui aux étapes clés de la vie de l'entreprise

Le Conseil général de la Sarthe continuera à apporter son appui aux étapes clés de la vie des entreprises (création, développement, transmission...) en privilégiant le soutien aux plus petites entreprises et aux projets les plus créateurs d'emplois.

► Soutien à l'innovation et à l'économie verte

Le Conseil général favorisera l'innovation ainsi que la création et le développement de structures dont l'activité contribue à éviter, réduire ou supprimer des nuisances pour l'environnement.

Partenaires : tous pour le développement

Le Conseil général travaille en collaboration avec :

- Sarthe Développement, l'agence de développement économique et touristique de la Sarthe ;
- Les collectivités locales, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, les établissements d'enseignement supérieur, Carrefour entreprise Sarthe, l'Institut automobile du Mans, le Centre de transferts de technologie du Mans et le Laboratoire départemental de la Sarthe ;
- Oséo, le dispositif d'appui à l'immobilier, à la création d'emplois et au financement.

Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi

Pacte Territorial d'Insertion

Signé avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et l'adhésion forte de nombreux partenaires sociaux, le Pacte Territorial d'Insertion vise à permettre à chaque allocataire du RSA de bénéficier des meilleures chances de réussite durant son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

► Orienter et placer les allocataires du RSA vers l'emploi

Le Conseil général poursuivra et confortera la politique de placement et d'accompagnement dans l'emploi des allocataires du RSA (via les contrats à durée indéterminée et le cofinancement avec l'Etat des contrats uniques d'insertion).

► Maisons de l'emploi

L'enjeu de la formation est essentiel pour la réussite du parcours d'insertion. La mobilisation d'actions adaptées doit s'appuyer sur un fort partenariat avec les acteurs compétents signataires du Pacte Territorial d'Insertion. Le Département s'appuiera dans ce cadre sur les Maisons de l'emploi pour la coordination des partenariats et le suivi des projets sur les territoires en lien avec les entreprises, les Communautés de communes, Pôle emploi et le Conseil régional.



► Dynamiser les parcours d'insertion

Le Programme Départemental d'Insertion va évoluer. Il sera notamment proposé, pour l'ensemble de l'offre d'insertion, d'établir avec les organismes des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens sur la base d'appels à projet.

5



Près de
54 M€/an
c'est le budget consacré aux allocations RSA.

Agriculture : valoriser nos atouts

► Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

L'installation de jeunes non issus du milieu agricole et l'installation en société seront notamment favorisées.

► Maintien de l'élevage

Le Conseil général souhaite maintenir l'élevage en privilégiant notamment la valorisation auprès de la restauration collective des collègues.

► Développement durable dans les exploitations

Le développement durable s'appuie sur trois piliers : environnemental, avec la gestion de l'eau et la maîtrise énergétique ; économique, avec le développement des activités à forte valeur ajoutée ; et social avec le soutien à l'emploi agricole et la solidarité envers les agriculteurs en difficulté. Parmi les filières de qualité, le développement de l'agriculture biologique constitue un enjeu important.

► Promotion de la marque « Sarthe »

La marque « Sarthe » vise à valoriser les produits de terroir de qualité.

► Valorisation de la biomasse

Dans le cadre de son soutien à l'économie verte, le Conseil général facilitera la mise en place d'une véritable filière bois énergie dans le département.



Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe

► Promotion des sports et loisirs de plein air et de pleine nature

L'activité touristique est une filière à part entière de l'économie sarthoise. Dans sa volonté de s'adapter aux nouvelles demandes des clients, le Département portera une attention particulière à la promotion des sports et loisirs de plein air et de pleine nature.

- La mise en place d'un axe « vélo-route » structurant, avec environ 300 km de « vélo-route » et voies vertes pour répondre à une demande forte et croissante des touristes français et étrangers ;
- La valorisation des chemins de randonnée ;
- Le développement du tourisme fluvial.



► Sarthe Développement et le tourisme d'affaires

27 000 c'est le nombre d'hébergements marchands (hôtels, campings...) que compte notre département.

Près de **140 000** c'est le nombre de demandes d'informations satisfaites par les offices de tourisme et les points d'information sarthois par an.

Pour la promotion de la Sarthe comme destination touristique, le Département s'appuie sur l'action de Sarthe Développement. Le tourisme d'affaires constitue une cible spécifique de la politique de promotion.

Education : préparer l'avenir

► Réussite éducative : des collèges performants

Exerçant une compétence encadrée pour les 58 collèges publics, le Conseil général veut faire de la performance de ce patrimoine dont il a la responsabilité (infrastructures et équipements) un élément de la réussite éducative. Après avoir défini le référentiel d'un collège performant, il conviendra aux élus départementaux d'arrêter un Plan Collège, véritable plan pluriannuel d'investissement et ce pour une période de 15 ans. Réflexion n'est pas synonyme d'inaction à court terme : le Conseil général poursuit son action en faveur des collèges tant en investissement qu'en fonctionnement.

► Amélioration des conditions de vie scolaire

- Un tarif unique en matière de restauration scolaire est déjà mis en place ;
- Une politique départementale de qualité et d'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire favorise les produits locaux et labellisés de la Sarthe ainsi que les circuits courts d'approvisionnement ;
- Mis en place à la rentrée de septembre 2011, les Chèques collèges 72, d'une valeur de 72 €, permettent de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Ils constituent également un coup de pouce en termes de

pouvoir d'achat pour les foyers.

► Offre de formations supérieures compétitives

Le Conseil général continue d'apporter son soutien à l'enseignement supérieur dans la Sarthe. Dans cette optique, 4 opérations de restructuration lourde de bâtiments (bâtiments Recherche et Physique-Chimie, I.U.T. et E.S.G.T.) sont prévues.

4,3 M€ c'est le montant de la participation du Conseil général consacré à la restructuration des bâtiments de l'enseignement supérieur pour 2012-2015.





Favoriser le développement durable et équilibré du territoire

Se déplacer, bénéficier des services du Conseil général au plus près de chez soi, faire du sport, de la musique, aller au cinéma, circuler en toute sécurité sur les routes, en voiture ou en car, surfer sur Internet, quel que soit l'endroit où l'on habite en Sarthe : le Conseil général entend être un facilitateur dans les domaines de la vie des Sarthois relevant de ses compétences et de son savoir-faire. Jusqu'en 2014, une seule ambition : permettre un développement durable et équilibré du territoire sarthois.

Accompagner le développement de tous les territoires

► Soutenir et aider les élus locaux

Voirie, marchés publics et urbanisme : aller plus loin dans l'accompagnement des projets portés par les communes, tel est le but du nouveau dispositif d'ingénierie technique, de la conception à la réalisation des équipements (en collaboration avec l'association des maires de la Sarthe et l'association des maires ruraux).

Maison du Département : le Conseil général encore plus près de chez vous

S'appuyant sur son réseau des circonscriptions de la Solidarité départementale, le Conseil général lance les Maisons du Département. Une première expérimentation est initiée dès 2012 à Mamers, dans les locaux de l'ancien Tribunal, propriété du Conseil général. Ce sera un lieu d'information et d'orientation pour les habitants et les élus du Saosnois.

► Haut débit et très haut débit : planifier l'aménagement numérique du territoire

Déjà acteur de l'arrivée du haut débit, le Conseil général est aussi pour le

très haut débit. Avec le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn) il mènera une réflexion dès 2012 sur le déploiement de la fibre optique et l'étude des autres solutions pour la montée en débit du territoire, indispensable à son développement économique.

Ce défi est considérable : il est équivalent à celui du déploiement du réseau électrique dans les années 30 et du réseau téléphonique dans les années 60.



Environnement : préserver le cadre de vie

► Gestion des rivières

Le Conseil général reste un acteur engagé de l'aménagement des rivières sarthoises : participation à l'entretien des berges, gestion des barrages sur la Sarthe, navigabilité et gestion des écluses. Il participe aux structures d'animation et de gestion concernées et continuera de contribuer aux investissements nécessaires et obligatoires.

9 %
c'est la
baisse en
5 ans de
déchets
ménagers
produits par
les Sarthois.

► Production de déchets

Le plan départemental de prévention des déchets (2010-2015), se concrétisera par des efforts d'exemplarité du Conseil général, une animation départementale et un accompagnement des projets locaux.

► Espaces naturels sensibles

Le Département, propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels sensibles (ENS) donnera un cadre à ses interventions (acquisitions, travaux, animations sportives ou touristiques) grâce à la mise en place d'un schéma départemental des Espaces naturels sensibles.

Près de
13 M€/an c'est
le budget consacré à
l'enfouissement des
réseaux électrique
et téléphonique,
participant à
la qualité des
aménagement
urbains et à la
préservation du cadre
de vie.

Transports : faciliter les déplacements



TIS :

15 lignes, 72 autocars,
+1 800 000 km/an
parcourus.

Mobili'TIS :

7 conducteurs,
1320 utilisateurs,
380 000 km/an.

► **Augmenter l'offre de transports collectifs des voyageurs**

Le Conseil général poursuit l'amélioration de son offre de service, en s'appuyant notamment sur sa centrale de réservation : elle fonctionne désormais dans le cadre du transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (Mobili'Tis), mais également pour des transports à la demande (T.A.D.) ordinaires en partenariat avec des Commu-

nautés de communes. Ce type de partenariat sera accentué dans les années à venir.

► **Interconnexion bus train**

Une réflexion est engagée sur la mise en place de lignes rapides d'interconnexion bus-train, dans le Nord (Mamers - Le Mans) et le Sud (La Chartre-sur-le-Loir - Le Mans) ainsi que des lignes express vers Le Mans adaptées aux horaires des salariés.

► **Optimiser le transport des élèves**

Pour transporter près de 26 000 jeunes Sarthois vers leurs établissements scolaires en améliorant le service avec des exigences d'une gestion durable, le Conseil général travaille en partenariat avec chaque transporteur qui assure le service pour optimiser les trajets.

Routes : relier les territoires

30 M€/an
c'est la part
consacrée aux
routes dont
1,5 M€ uni-
quement pour
la sécurisation.

4300 kilomètres de routes à gérer, à entretenir, à améliorer, à rénover, à sécuriser : ça ne s'improvise pas ! Le Conseil général adoptera un schéma routier,

véritable référence politique et technique comprenant un programme des investissements sur plusieurs années. Les objectifs : sécuriser et fluidifier les déplacements, bien desservir les agglomérations et l'activité économique, maintenir le bon niveau d'entretien des routes. Sur la base d'un état des lieux, ce schéma identifie les points sensibles et donne les priorités d'actions. Il inclut

bien sûr les opérations déjà engagées : après les grands chantiers de la rocade Nord de l'agglomération mancelle et celle de Château-du-Loir, d'ores et déjà sont programmées les déviations de Saint-Calais et de Vaas.



Encourager l'accès à la culture pour tous

Patrimoine, musique, lecture... Permettre aux acteurs du territoire de proposer aux Sarthois une offre variée, de qualité, partout en Sarthe, valoriser les actions : tel est l'objectif n°1 du Conseil général.

4 propriétés départementales à valoriser : l'abbaye de l'Épau, le prieuré de Vivoin, le Musée des 24 Heures-Circuit de la Sarthe et le site archéologique d'Aubigné-Racan.

Enseignements artistiques

L'une des priorités du Conseil général est l'organisation de l'enseignement artistique. Après la musique (24 écoles adhérentes), ce sont les enseignements du théâtre et de la danse qui font l'objet d'une attention toute particulière : information, formation des enseignants, mutualisation des ressources... Le Conseil général veut jouer là aussi son rôle d'animateur et de soutien technique.



Promouvoir les pratiques sportives

► Premier partenaire du sport en Sarthe,

le Conseil général entend le rester plus que jamais, non seulement en soutenant les clubs et structures du sport professionnel qui font rayonner la Sarthe au-delà de son territoire (basket, football et sport automobile) mais surtout en permettant de développer la pratique sportive amateur des Sarthois.

► Sports de nature

Pilote de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires, le Conseil général sensibilise les communes à l'inscription de leurs chemins de randonnée dans un vaste plan départemental. L'idée est de proposer aux pratiquants de sports de nature plus de 3000 km de chemins de randonnée, reconnus pour leur qualité, leur entretien et leur mise en réseau.

120 000
c'est le nombre de Sarthois licenciés dans un club de sport.

Le tout est consultable depuis le site **www.sportsdenature.sarthe.com** complété par l'offre de séjours autour de ces itinéraires et lieux de pratique.

14

La Maison Départementale des Sports

Dès son installation, 30 comités départementaux, représentant autant de sports, intègrent la nouvelle Maison Départementale des Sports, propriété du département et magnifique outil de travail et de promotion.

Situé dans les mêmes locaux, le bureau des Sports du Conseil général est ainsi au plus près des acteurs du sport en Sarthe pour les aider, les soutenir et les accompagner.





Renforcer la solidarité de proximité

La solidarité est au cœur des missions du Conseil général. Apporter un meilleur service de proximité aux Sarthois constitue l'une des missions phares de la collectivité. Un enjeu déterminant et prioritaire car il se décline dans plusieurs domaines : l'enfance et la famille, les personnes âgées et handicapées, la cohésion sociale, l'offre médicale de qualité, la mise en œuvre d'une politique de logement et le Service départemental d'incendie et de secours pour la sécurité des biens et des personnes.

Inscrite dans la proximité, l'action du Conseil général s'appuie sur la connaissance des territoires eux-mêmes et de leurs spécificités.

Enfance, Jeunesse, Famille : prévenir, soutenir, protéger

► La prévention

La prévention se fera principalement autour d'axes prioritaires qui guideront la politique départementale :

- La prévention autour de la naissance des petits Sarthois, par de l'aide et du soutien (entretien du 4^{ème} mois, visites à domicile, bilans de santé...)

- l'accueil de la petite enfance, notamment en milieu rural avec de fortes attentes en faveur des solutions innovantes comme les maisons d'assistantes maternelles ou micro-crèches, plus souples en termes d'horaires ;
- La prévention spécialisée, obligation légale du Département pour faire face au risque « d'adaptation sociale » ;
- Le soutien aux familles par des actions d'écoute et de conseils destinées à des parents fragilisés.

► La protection

Le Conseil général est le chef de file de la protection de l'enfance.

Ainsi, une cellule est chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

La protection de l'enfance est le fruit d'un travail partenarial entre plusieurs institutions, toutes signataires d'un protocole commun : Etat, Conseil général, Justice, Education nationale et Enseignement privé, forces de police et de gendarmerie, structures hospitalières et monde associatif, en lien avec les élus locaux (maires). Rien ne peut se faire sans ce travail en commun qui sera toujours renforcé pour que chaque enfant sarthois soit protégé.





3 537 m² c'est la surface du nouveau Foyer de l'enfance-Centre maternel de la Sarthe ouvert en 2012 et qui pourra accueillir 24h/24, les enfants de 3 à 17 ans confiés par décision de justice ou en accord avec les parents.

Anticiper le vieillissement de la population

Le souhait des personnes âgées est de vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Les efforts seront poursuivis pour apporter des réponses nouvelles, adaptées et accessibles.

La politique en faveur des personnes âgées du Conseil général, chef de file en la matière, porte sur :

- La qualité des services de maintien à domicile ;
- La prise en charge de la personne ;

- L'accompagnement de la grande dépendance et de la fin de vie ;
- La réflexion autour de nouveaux habitats intermédiaires entre domicile et établissement.

48,6 M€ c'est la dépense du Conseil général en 2012 pour l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) pour **10 660** bénéficiaires.





Personnes handicapées : vers plus d'autonomie

La qualité de la prise en charge des personnes handicapées constitue également un objectif prioritaire pour le Conseil général, qui en a la responsabilité.

Les axes majeurs de ses actions sont :

- Le soutien à domicile ;
- L'insertion professionnelle ;
- Le handicap vieillissant ;
- La médicalisation des structures existantes.

La création de nouvelles places notamment en habitat intermédiaire, la prise en compte du handicap psychique et le renforcement des moyens de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour raccourcir les délais de réponse apportée aux demandeurs, sont des actions qui concrétisent cette politique.

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Le Conseil général soutient les centres sociaux. Mais la cohésion sociale se traduit également par :

- Le soutien aux projets d'insertion des jeunes dans le cadre du fonds

d'aide aux Jeunes afin de favoriser leur autonomie : de nouvelles aides et le micro-crédit social ;

- L'accompagnement et la scolarisation des gens du voyage, après

le fort engagement du Conseil général dans l'aménagement des aires d'accueil.

Garantir une offre médicale de qualité

15 c'est le nombre d'étudiants ayant signé un contrat d'engagement avec le Conseil général. Ils s'installeront au minimum 5 ans, en zone rurale en Sarthe, en contrepartie d'une bourse versée tout au long de leurs études.

Le Conseil général soutiendra la réalisation au total dans la Sarthe d'une quinzaine de maisons pluridisciplinaires de santé d'ici 2014 et fera la promotion du Département pour inciter des professionnels de santé à s'y installer.

Des services de solidarité au plus près des territoires

Les différentes compétences de la solidarité du Conseil général (Enfance-Famille, personnes âgées et handicapées et démographie médicale) s'inscriront dans un schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale selon une approche par territoire. De véritables projets médico-sociaux de territoire (PMST) permettront ainsi de décliner en proximité et de manière adaptée les trois grands volets de la politique sociale du Département.



Logement : proposer une offre diversifiée

La problématique du logement liée au vieillissement va constituer l'enjeu majeur des prochaines années. Deux autres questions sont également importantes : le logement des personnes défavorisées et l'impact énergétique du parc de logements. Cela se traduit par l'amplification de prêts sans intérêt pour les particuliers afin d'adapter leur

logement et la convention (ANAH) pour la réduction de la facture énergétique de l'Habitat

(ANAH) pour la réduction de la facture énergétique.

271 000, c'est le nombre de logements que comptait la Sarthe en 2007.

+ 9,7 % entre 1999 et 2007, surtout sur la couronne mancelle.

Le parc social sarthois (15,1 %) est plus important que la moyenne régionale (12,9 %).

Service d'incendie et de secours : prévenir et protéger

20

Pour conduire à bien ses missions, le SDIS bénéficie d'un programme ambitieux de modernisation des casernes et de ses matériels grâce au Département, financeur. Le Conseil général s'attachera aussi à la promotion du volontariat.

Depuis plusieurs années, le SDIS de la Sarthe est reconnu au niveau national pour sa gestion performante.





Projet d'administration : modernisation et performance

Pour mettre en œuvre avec efficacité les orientations du projet de la Sarthe, il est indispensable de mobiliser de manière adaptée et efficiente les ressources de la collectivité : moyens humains, en premier lieu, mais aussi les accompagnements financiers, supports techniques et patrimoniaux. Le projet met en œuvre les missions de service public du Conseil général, à destination de tous les Sarthois.

Ressources humaines

Du fait des transferts de compétences près de 1 000 agents ont rejoint les services du Conseil général depuis 2002. Ils œuvrent quotidiennement dans des environnements techniques et humains très variés au service de tous les Sarthois. L'adaptation au plus juste des effectifs aux missions et projets de la collectivité est un impératif

incontournable. Cela suppose la poursuite, avec détermination, de la mise en place d'une politique dynamique de gestion prévisionnelle

des emplois et des compétences, au sein du Conseil général, en s'appuyant sur un outil informatique rénové et efficace.

2191 agents dont :

- 2018 postes de fonction publique territoriale ;
- 46 postes de la fonction publique hospitalière ;
- 127 postes en contrat d'avenir, d'apprentissage...

et **365 assistants familiaux.**



22

Ressources techniques

Pour mener à bien ses missions, le Conseil général répond par des exigences accrues sur la rigueur de l'évaluation des besoins, la sobriété dans les usages, la modernisation et la sécurisation des outils et des procédures mises en œuvre. D'où l'importance que revêt l'évolution du système d'information. Aussi, le Département s'est doté d'un schéma directeur qui permettra d'appliquer les prises de décisions relatives à la programmation des investissements matériels et immatériels ainsi qu'à l'organisation du bon fonctionnement du système informatique.

Ressources patrimoniales

Les enjeux pour le Conseil général, propriétaire et locataire, sont à la mesure de l'importance du patrimoine concerné. Hors collèges et sites emblématiques, c'est un patrimoine de 200 000 m², qui doit être mobilisé de manière utile et efficace. Il lui est donc nécessaire de se doter d'un plan stratégique du patrimoine, appuyé sur des outils de connaissance et de gestion modernes. Les objectifs majeurs de ce

plan doivent être la performance (énergétique, fonctionnelle...), l'optimisation et la valorisation. À cet égard, les réflexions engagées sur le devenir du site de la Visitation, au Mans et les perspectives de réappropriation des locaux occupés par les services de l'Etat au Mans dans le cadre de



leur futur transfert sur le site de l'Ecole de Gendarmerie, constituent deux volets majeurs et prioritaires de cette stratégie.

Ressources financières

La maîtrise des moyens financiers est un enjeu capital. Le Conseil général se doit, plus que jamais, de conforter la saine gestion de ses finances, à travers en particulier la maîtrise de son endettement et la préservation de ses capacités d'investissement. La performance de gestion constitue une priorité, que la mise en œuvre d'un outil informatique complètement renouvelé permettra d'atteindre pour garantir le maintien des grands équilibres budgétaires.



Conseil général de la Sarthe
Hôtel du Département
Place Aristide Briand
72000 Le Mans
www.cg72.fr

